

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

## Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
			8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## L'ENSEIGNEMENT Commercial et industriel

La Chambre vient d'inscrire à son ordre du jour la discussion d'un vaste projet de loi sur la réorganisation de l'enseignement technique, en vue de remédier à la crise de l'apprentissage dont les dangers pour notre commerce et notre industrie sont malheureusement graves.

Les causes de cette crise ont été surabondamment exposées, nous n'y insistons pas : c'est la transformation des moyens de production, les progrès en machinisme, le désir d'un gain immédiat pour les enfants, l'absorption du petit et moyen patron par les grandes entreprises, enfin l'insuffisance de la législation actuelle qui abandonne l'enfant dès sa sortie de l'école primaire jusqu'à son entrée au régiment, c'est-à-dire au moment où il effectue son apprentissage manuel.

Les résultats fâcheux de cette crise sont multiples. Le plus grave c'est qu'elle affaiblit la France dans la lutte économique en facilitant l'invasion des produits étrangers fabriqués à meilleur marché, en attirant la main-d'œuvre étrangère, en faisant perdre à la France son renom de productrice des articles les mieux fabriqués, les plus soignés, et aussi les plus recherchés du monde.

Au point de vue social, les conséquences du défaut d'apprentissage sont particulièrement redoutables. C'est qu'en effet, souvent, quand il a quitté l'école, le jeune fils d'ouvriers dont les parents sont absorbés par le labeur quotidien, est livré à lui-même, abandonné aux pires fréquentations, aux conseils pernicieux du vice et de la paresse. Sans métier dans la main, il est incapable de gagner honorablement sa vie, et s'il n'est doué d'une énergie peu commune et d'une moralité native qui le protégeront, il est bientôt entraîné sur le chemin du vagabondage... peut-être du crime.

M. Clémentel, dans son rapport sur le budget du Commerce, cite des chiffres qui marquent la gravité du mal : les poursuites correctionnelles contre mineurs de 16 à 18 ans, dans le ressort de la cour de Paris, s'élevaient à 1.174 en 1906. En 1907, elles ont atteint 2.173, soit un accroissement de criminalité formidable, atteignant 100 p. cent. Où allons-nous si nous n'endiguons pas ce flot ?

Pour remédier à cette situation, il faut, selon M. Astier, auteur du projet parlementaire, créer ou compléter tout un faisceau d'écoles et de cours professionnels. Il faut abandonner le traditionalisme de l'Université, qui s'est jusqu'ici trop attachée à former une société de professeurs, d'avocats et de médecins, croyant que la délicatesse du goût, la connaissance des sentiments permanents du cœur humain, la faculté de les traduire avec une élégante précision, armeraient suffisamment les jeunes gens pour la vie.

Plus que jamais, le bonhomme Chrysale aurait le droit de dire : « Je vis de soupe et non de beau langage ». Et la preuve que l'enseignement donné à l'Université n'est pas absolument en rapport avec les aspirations de la masse, c'est que la population des lycées et des collèges diminue d'année en année, tandis que les écoles pratiques que nous possédons ont pris un développement extraordinaire : celle de Reims, en dix ans a passé de 50 à 502, celle de Marseille de 50 à 380, celle de Rouen de 110 à 250, etc.

Ce serait une grave erreur d'arrêter cette poussée vers les carrières manuelles ; le gouvernement devra, au contraire, s'appliquer à l'étendre, à la favoriser, il faudra créer, en nombre toujours plus grand, des écoles régionales répondant aux besoins variés des diverses industries. C'est ainsi qu'à Noyon, on aurait pu installer une école industrielle plutôt qu'un collège.

Mais ce serait une naïveté de croire que la multiplicité des écoles prati-

ques résoudra le problème de la crise de l'apprentissage : tous les jeunes gens ne peuvent pas suivre, jusqu'à un âge avancé, les cours de ces écoles. Le ministre du commerce, M. Cruppi, est le premier à le reconnaître : « Qu'est-ce, disait-il récemment à un de nos confrères parisiens, que les douze mille élèves de nos écoles pratiques en regard des centaines de mille d'adolescents qui, au sortir de l'école primaire, arrivent à la vie libre du travail ? »

La loi en projet prévoit, pour cette laborieuse jeunesse, des cours professionnels ou de perfectionnement.

Ces cours seront obligatoires pour tous les apprentis, ouvriers ou employés des deux sexes, jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Ils auront une durée moyenne de huit heures par semaine, sauf dérogation en faveur de certaines industries qui ne pourraient se conformer à cette règle. Enfin, ils seront essentiellement gratuits et devront avoir lieu pendant les heures légales de travail.

Il est certain que, dans les premiers temps, les patrons seront gênés par cette obligation nouvelle qui les privera pendant quelques heures de leur personnel ; mais ils ne tarderont pas à comprendre qu'ils bénéficieront ensuite largement de l'habileté plus grande de leurs ouvriers. Aussi la plupart, bien loin de régrimber, s'empresseront d'offrir leur concours à l'Etat, ils installeront l'école dans leurs propres locaux et la subventionneront de leurs deniers. Tous comptes faits, c'est encore eux qui y gagneront, en même temps que les travailleurs acquerront une habileté et un savoir-faire, qui font à l'étranger, la renommée des produits français.

Quand nous aurons ajouté que le projet en question n'entraîne aucune charge importante pour l'Etat, nous ne pourrions que souhaiter, avec M. Cruppi, que le Parlement approuve au plus tôt le plan d'éducation de l'adolescence par l'organisation de l'apprentissage, qui assurera l'avenir des nouvelles générations.

## Chambre des Députés

Séance du 23 mars 1909

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

On valide successivement sans débat les élections de MM. Le Couédec, député de Quimperlé ; Rognon, député de la quatrième circonscription de Lyon ; Petin de la deuxième circonscription de Toulon ; Chassaing, de l'arrondissement d'Ambert ; Borrel, de Montiers ; Javal, de Sens.

On adopte, en outre, un projet de loi sur la réduction des délais de citation, d'assignation et de distance, ainsi qu'une proposition de loi modifiant l'article 907 du code de procédure civile, concernant les opérations de scellés.

On reprend la discussion du projet de loi sur les conseils de guerre.

M. Lasies ne se refuse pas à examiner le projet, mais il pense que les délits militaires doivent ressortir des tribunaux militaires. Il demande l'amélioration des pénitenciers militaires et des travaux publics, plutôt que leur suppression. Les fautes contre la discipline ne doivent pas être punies comme des délits civils. Napoléon I<sup>er</sup> disait en 1815 : « Les délits militaires ; ressortissent des tribunaux militaires ; les délits civils, même commis par des militaires, ressortissent aux tribunaux civils. »

M. Ollivier critique la procédure des nouveaux tribunaux mixtes.

M. Labori, rapporteur, défend le projet contre les objections présentées par quelques adversaires. Ce projet s'inspire d'une idée de justice absolue, et il apporte des améliorations générales à l'organisation actuelle de la justice.

Le rapporteur repousse le contre-projet de M. Vaillant, qui supprime la justice militaire en temps de paix comme en temps de guerre. La guerre est une chose horrible, mais sa disparition est actuellement chimérique. Il faut donc empêcher les soldats de se dérober au devoir en face de l'ennemi ; le gouver-

nement de la Défense nationale l'aurait compris lorsqu'il instituait les cours martiales en 1870.

En temps de paix, des tribunaux spéciaux sont également indispensables ; tous les pays l'ont compris.

Les tribunaux mixtes existent déjà en matière maritime, et l'Italie les a adoptés. Dans ces tribunaux, les juges militaires se prononcent sur le fait, et les juges civils sur la compétence.

Le rapporteur soutient la légitimité de la suppression des parquets et de l'instruction militaire. D'ailleurs, des officiers de réserve seront appelés à faire des stages auprès de la justice militaire pour former les parquets en temps de guerre.

M. Labori demande finalement à la Chambre de voter cette réforme, œuvre de justice, de civilisation et de progrès.

M. Piou critique la conception des tribunaux mixtes tels qu'ils sont formés par le projet de la commission.

M. Paul Bertrand craint la répercussion financière de ce projet, qui augmentera les dépenses du budget de la guerre.

L'amiral Bienaimé accepte le projet en principe, tout en faisant des réserves.

Le général Picquart, ministre de la guerre, soutient que le projet constitue un progrès considérable au point de vue de la réorganisation de la législation militaire. Ce projet fournit d'ailleurs les garanties nécessaires pour le maintien d'une stricte discipline dans l'armée, tout en constituant un progrès réel au point de vue de l'instruction.

Je me suis rallié au projet de la commission, ajoute M. Picquart, sous la réserve que les militaires seront en majorité dans la Chambre mixte. Ce projet, l'armée l'acceptera avec confiance.

M. Lefas demande une deuxième délibération.

M. Puech, président de la commission, s'y oppose, et demande l'urgence au nom de la commission et du gouvernement.

L'urgence est votée à mains levées, ainsi que le passage à la discussion des articles.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 23 mars 1909

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

L'interpellation de M. Rambour, sur la limitation de la Champagne viticole est une fois de plus ajournée.

Après déclaration d'urgence, le Sénat adopte une proposition de M. Cordelet, relative au nantissement des fonds de commerce.

M. Fessard dépose un rapport demandant la ratification de crédits supplémentaires affectés aux dépenses de la Chambre des députés (impressions).

M. Le Provost de Launay demande la parole.

M. Dubost lui rappelle qu'il est d'usage constant de ne pas discuter dans une des Chambres, les dépenses de l'autre Chambre.

M. Le Provost de Launay répond qu'il ne veut pas attaquer la Chambre, il proteste seulement contre la multiplication des impressions inutiles et coûteuses.

Après une courte réponse de M. Fessard, le projet de crédit est adopté.

On décide de nommer le 2 avril, la Commission de l'impôt sur le revenu.

M. Delahaye déclare qu'il eût préféré la date du 1<sup>er</sup> avril (rires).

On discutera mardi prochain, la convention franco-canadienne.

Séance vendredi à 3 heures.

Et la séance est levée.

## Les « Camelots du Roy »

Les « Camelots du Roy » commentent à être las de leurs équipées.

Nous savons de source certaine, que certains camelots veulent se signaler désormais à l'attention publique par des exploits plus sérieux.

Dans une petite réunion tenue ces jours-ci, ils ont longuement discuté l'attitude du parti.

— On prétend, s'est écrié l'un des plus fougueux orateurs, que nous ne nous attaquerons qu'à des statues, c'est-à-dire à des monuments incapables de se défendre.

— Pardon, répondit un des chefs, connu par son audace prudente, et sa modestie proverbiale qui lui défend toujours de se mettre en avant au moment de l'action, pardon, nous avons fait mieux. Matis n'a-t-il pas tiré la barbe de Fallières ?

— Eh ! Fallières aussi est un monument. Il ne peut rien dire. Il est, de par la Constitution, aussi muet qu'une statue.

— Que vous faut-il donc de plus ? — On hésitait, mais soudain une voix jeune et fraîche se fit entendre :

— Savez-vous ce qu'il faudrait faire ? Il faudrait nous en prendre à Clemenceau lui-même.

— Comme vous y allez ! fit le prudent audacieux.

— C'est cela qui ferait de l'effet sur le peuple.

Supposez qu'un de ces matins, au moment où le président du Conseil fait sa courte promenade, rue Franklin, nous nous jetions soudain sur lui Nous l'enlevons, nous...

— Vous voulez le tuer ! gémît l'audacieux modeste.

— Non. Nous le mènerons seulement dans un endroit mystérieux, et là, nous lui raserons la moustache ; puis nous le rendrons à la liberté. Voyez-vous le succès en France ! D'abord, Clemenceau, sans sa moustache de kalmouk, Clemenceau rasé, ce n'est plus Clemenceau. Ensuite, on ne pourrait plus dire que nous sommes à la solde de l'Intérieur. Du coup, le pays entier serait en nous.

Les camelots devraient suivre cette heureuse inspiration. Ce coup d'audace émerveillerait la France et l'Europe. A quand Clemenceau sans moustaches ?

M. Maurice Pujo, général en chef des « camelots du Roy » fondait jadis, au quartier Latin, à peine au sortir des bancs de cette même Sorbonne qu'il venait aujourd'hui si impétueusement, un modeste périodique philosophique : la *Revue Jeune*, qui devenait un peu plus tard : *l'Art et la Vie*. Le comité de Rédaction groupait de jeunes littérateurs qui devaient, depuis, suivre des fortunes diverses. On y rencontrait Henry Bérenger, aujourd'hui Directeur de *l'Action*, Fernand Weyl (Nozière du *Gil Blas*, Guy Launay, du *Matin*), Edouard Fuster, secrétaire de *l'Alliance Sociale* et collaborateur du *Figaro*, Firmin Roz, collaborateur des *Débats* et de la *Revue des Deux-Mondes*, André Albène, l'auteur de *Chocho*, Gaston Rageot, conférencier et critique aux *Annales*, Gustave Soulier, qui dirigea la *Revue de l'Art Décoratif*, Albert Livet, aujourd'hui secrétaire de rédaction de *l'Action*.

M. Maurice Pujo, en ces temps lointains, était libertaire. Il ouvrait des souscriptions pour soulager l'infortune de Jean Grave et signait la pétition, demandant la grâce d'Emile Henry. Il écrivait même un essai curieux de philosophie esthétique : *le Règne de la Grâce*... Depuis lors, M. Pujo a changé de manière...

## L'affaire Steinheil

Le *Cri* a raconté dans quelles conditions furent publiées les dépositions des témoins relatives à l'affaire Steinheil.

On se rappelle sans doute que les journalistes, exaspérés par la discrétion de M. André, se réunissaient en de joyeuses agapes pour composer et transmettre à la presse les comptes rendus les plus invraisemblables, les informations les plus fantaisistes.

Tout ce qui a été publié sur cette passionnante affaire doit être examiné avec attention et défiance. La vérité, c'est qu'on ne peut formuler, à l'heure actuelle, aucune accusation précise contre Mme Steinheil. M. André n'a rien trouvé qui puisse conso-

lider les présomptions acquises. En désespoir de cause, le juge d'instruction a même dû reprendre l'histoire des lévites...

Et M. André s'afflige : il pense au sort de M. Leydet...

M. André s'est cependant donné bien du mal ; il a cherché à étayer l'accusation avec une énergie admirable. Et si la Chambre des mises en accusation ordonnait le non lieu, il n'aurait rien à se reprocher.

A-t-il été très consciencieusement et très franchement secondé ? Toutes les dépositions faites devant lui furent-elles tout-à-fait spontanées, tout à fait sincères ? Il faut l'admettre...

L'innocence de l'instruction va être révélée au public par un mémoire que les défenseurs de Mme Steinheil vont remettre à M. André avant sa publication. Les honorables juges connaissent-ils l'anecdote suivante : Lors que l'instruction de l'affaire Gallay-Merelli fut sur le point d'être clôturée, le juge laissa entendre que Mme Merelli pourrait faire l'objet d'un non lieu. L'avocat de la prévenue pensa « enlever le morceau » au moyen d'un mémoire justificatif qu'il remit au juge. Mais le juge, peut-être par coquetterie d'indépendance, ne voulut pas obéir aux conclusions du défenseur. Et Mme Merelli fut renvoyée aux assises. Elle fut acquittée. Elle eût pu être condamnée. Les mémoires sont des instruments dangereux...

Encouragements aux artistes

A la Sorbonne, la grande composition de J.-J. Weerts, le *Lendit*, apposée au mur d'une galerie ouverte sur la cour intérieure, se détériore dans l'attente prolongée de la glace qui doit la protéger.

Déjà pour remédier aux dégradations causées par les intempéries, il fallut, l'an dernier, gratter et réparer plusieurs fragments. Dans quelques années, le célèbre tableau aura été plusieurs fois repeint, morceau par morceau.

L'artiste s'inquiète. M. J.-J. Weerts sait cependant combien le véritable sens artistique et l'amour des œuvres d'art sont rares en France.

Jeune élève à l'Ecole des Beaux-Arts, M. Weerts avait été gratifié d'une modique pension par sa cité natale. Lorsqu'il eut remporté ses premiers succès et obtenu la bourse de voyage du Salon, il revint dans sa famille et se mit en devoir de faire visiter au maire de la ville, industriel opulent. Le maire étant absent, sa femme reçut l'artiste et lui tint gentiment ce propos :

— Alors, vous voilà peintre, à présent ; vous avez fini votre apprentissage. J'espère que vous ne manquerez pas d'ouvrage. Comme c'est dommage que vous ne soyez pas revenu un mois plus tôt ! Nous venons justement de faire repeindre toute la maison, de haut en bas ; mais, ajouta-t-elle avec un sourire bienveillant, consolez-vous, il y en a d'autres ; nous parlerons de vous à nos amis.

## INFORMATIONS

### Les élections législatives

La Commission exécutive de la Fédération radicale et radicale-socialiste de la Seine s'est réunie en séance extraordinaire, pour examiner la situation faite à ses candidats par le scrutin de dimanche, dans les deuxième et quatrième circonscriptions de Sceaux. En ce qui concerne la deuxième circonscription de Sceaux, elle a décidé sans discussion de maintenir son candidat M. Chenal, arrivé en tête avec 9.445 voix.

Dans la quatrième circonscription, la situation étant plus délicate, la discussion a été plus longue et plus passionnée. Les voix obtenues par les candidats radicaux étant supérieures, 7.077 contre 4.977, à celles obtenues par M. Nectoux, socialiste unifié, il s'agissait de savoir si l'un des deux

radicaux devait être maintenu au second tour. Tel ne fut pas l'avis de M. Dominique, secrétaire général, et de MM. Armand Charpentier et Bélan, vice-présidents, qui se prononcèrent pour le désistement des deux radicaux en faveur du socialiste unifié.

La Commission se rangea à cet avis et, à l'unanimité, elle décida de retirer les candidatures Carmignac et Jarrousse et d'inviter les électeurs radicaux à reporter les suffrages sur M. Nectoux.

M. Carmignac, présent à la réunion et ayant pris par avance l'engagement de se désister en faveur de M. Nectoux, s'engagea à se conformer à la décision de la Fédération.

M. Jarrousse étant absent, il fut décidé que la Fédération lui signifierait la décision prise et l'inviterait à s'y conformer, sous peine de se voir exclu du parti.

### M. Combes et le Bloc

Le groupe de la gauche démocratique du Sénat s'est réuni sous la présidence de M. Combes. L'ancien président du conseil a prononcé un discours au cours duquel il a préconisé la reconstitution du bloc de gauche et l'union avec les socialistes unifiés. Mais il fut interrompu par divers sénateurs, notamment par M. Ournac, qui lui opposa l'attitude des socialistes dans la Haute-Garonne.

Finalement, et en présence du mécontentement de quelques-uns de ses collègues, l'ancien président du conseil déclara qu'il n'avait parlé qu'en son nom personnel et qu'il n'avait formulé qu'une opinion et non un conseil.

## La Crise Orientale

### La mobilisation autrichienne

La mobilisation des troupes a commencé ces jours-ci. Des trains surchargés de réservistes sont partis pour la frontière serbe et des manifestations ont eu lieu dans lesquelles les femmes et les enfants ont crié : « A bas la guerre ! »

Dix paquebots sont partis du port de Fiume pour la Bosnie et on affirme que, dans peu de jours, 200.000 hommes y seront concentrés. On assure que le but de ce rassemblement de forces militaires est de parer à tout événement et d'empêcher des troubles qui pourraient être provoqués par des bandes armées.

En attendant, on annonce que, dans toute l'Autriche italienne, le recrutement n'a pas eu lieu, évitant ainsi de fâcheux incidents. Dans la Croatie, les gendarmes visitent nuitamment les maisons des recrues, les obligent à les suivre dans les casernes. Des scènes de rébellion se sont produites, car les paysans réservistes avaient déjà commencé leurs travaux et refusaient de quitter leurs maisons.

Il y a aussi de nombreux déserteurs, car dans toute la région la guerre avec la Serbie est très impopulaire.

### L'Entente turco-bulgare

Certaines puissances déclarent qu'elles ne reconnaîtront pas l'indépendance de la Bulgarie avant que la Dette publique ottomane ait touché la somme représentant la capitalisation de 130.000 livres turques pour la Roumélie orientale ; elles insistent pour que cette somme soit prélevée sur l'indemnité des 125 millions prévue par l'accord russo-turc au sujet de la Bulgarie.

## La grève des P. T. T.

### La reprise du travail

La rentrée des employés au central télégraphique a donné lieu à une très imposante manifestation. Tous les employés du central avaient pris rendez-vous place Vauban. Ils ont accompagné d'abord au bureau de Saxe les dames téléphonistes, puis sont revenus place Vauban, où le cortège

s'est formé, ayant à sa tête, M. Thi-  
bault, et a pris la direction de la rue  
de Grenelle.

Ils étaient plusieurs milliers d'hom-  
mes et de femmes cheminant lente-  
ment et se tenant par le bras. Les  
hommes portaient au chapeau la let-  
tre de l'administration leur enjoignant  
de reprendre le travail, et les  
femmes l'avaient épinglée à leur cor-  
set au milieu d'un petit bouquet de  
mimosa et d'œillets. Pas un cri. Ils  
marchaient lentement. Les visages  
des hommes étaient graves, et quand  
le cortège s'engageait dans la rue  
de Grenelle, où des curieux étaient  
massés sur les trottoirs, chacun a  
dressé la tête et a affirmé son pas.  
Des curieux applaudissent. Les gré-  
vistas leur imposent silence par des :  
« Chut ! » énergiques.

Voici le groupe des ouvriers élec-  
triciens. L'un d'eux dit à voix basse,  
mais rude : « Eh ! les amis la tête  
haute ! Ça été spécifié ! » (sic). M.  
Pauron, qui vient de rejoindre le cor-  
tège est acclamé.

Le cortège est maintenant tout en-  
tier dans la vaste cour du central. On  
en fait lentement le tour. Quelqu'un  
crie à haute voix : « L'équipe première  
va rentrer dans les ateliers. L'équipe  
seconde peut se retirer. » Alors un  
autre manifestant s'avance au centre  
de la cour, lève son chapeau, et d'une  
voix forte : « Et maintenant, au tra-  
vail, camarades ! » On applaudit fré-  
nétiquement. Un ban crépite, suivi  
d'un « Hip ! hip ! hurra ! » formidable.

#### Facteur gréviste condamné

Alexandre-François Mallet, facteur  
des postes de Paris, arrêté pour avoir  
frappé un de ses collègues qui tra-  
villait, a comparu devant la correc-  
tionnelle sous la prévention d'entra-  
ve à la liberté du travail. Le facteur Le-  
bled, témoin et victime de l'agression  
de Mallet, déclare que l'acte de vio-  
lence du gréviste s'est borné à un lé-  
ger coup qu'il a reçu sur le bras, et  
qui a fait tomber le paquet de lettres  
qu'il tenait à la main pour le distri-  
buer.

Mallet, qui déclare regretter d'avoir  
cédé à un mouvement de colère, a  
été cependant condamné à huit jours  
de prison.

#### L'impression à la Chambre

Au Palais-Bourbon, on accueille  
avec une vive satisfaction la nouvelle  
de la cessation de la grève. Tout  
le monde est d'accord pour recon-  
naître que la reprise du travail ne doit  
pas avoir pour effet de détourner l'at-  
tention du Parlement et du cabinet  
des problèmes qui ont été la cause  
initiale de la grève. Comme l'a dit  
vendredi dernier à la tribune M. Bar-  
thou, ce sera la question de demain,  
mais d'un demain assez rapproché.

Un débat doit s'engager devant la  
Chambre à une date peu éloignée, sur  
des crédits supplémentaires deman-  
dés par l'administration des P. T. T.  
Ce débat fournira au gouvernement  
l'occasion d'indiquer les modifications  
qu'il compte apporter au fonctionne-  
ment des divers services. A ce mo-  
ment, M. Simyan s'expliquera sur  
l'ensemble de sa gestion comme sous-  
secrétaire d'Etat. Il a le devoir de dé-  
fendre devant le Parlement, qui lui a  
accordé jusqu'ici sa confiance, la de-  
mande de crédits supplémentaires  
qu'il lui a soumise. Ce devoir accom-  
pli, il songerait à proposer au prési-  
dent du conseil de reprendre son en-  
tière liberté vis-à-vis de lui.

#### L'affaire Steinheil

Un brahme, accompagné de deux  
fakirs, vient d'arriver à Paris et dé-  
clare qu'il se fait fort de donner le mot  
de l'énigme de l'impasse Ronsin. Ti-  
mur Dhar, c'est le nom du brahme,  
et les deux fakirs qui lui servent de

coadjuteurs se sont mis aussitôt en  
campagne pour entrer en communi-  
cation avec le « corps astral » du  
peintre assassiné.

Les nécromants de l'Inde, avant de  
se rendre au champ du repos de l'Hay,  
étaient allés impasse Ronsin. Peut-  
être, disait le brahme, qui converse  
assez facilement en langue allemande,  
pourrions-nous là nous rapprocher  
plus facilement de l'esprit du mort.  
Mais les locataires actuels de la villa  
Steinheil ne voulant rien entendre  
mystères de l'Inde et ayant refusé net  
aux fakirs l'entrée de leur domicile,  
force fut à ceux-ci de regarder d'en  
face la maison du crime. Timur Dhar  
d'ailleurs, assura que pour l'instant  
cela lui suffisait.

Et l'on se mit en route pour le ci-  
métière de l'Hay.

Un de nos confrères, qui accompa-  
gnait les prêtres de Brahma, raconte  
comme suit ce qui se passa :

« Devant la tombe de M. Steinheil,  
le brahme et ses fakirs ont déroulé  
des tapis asiatiques autour du tom-  
beau et commencé leurs prières, d'a-  
bord en saluant les points cardinaux.  
Les bras en l'air, puis genoux en  
terre, frappant le sol de lourds coups  
de points qui résonnent d'un bruit  
sourd. Le brahme s'étend de tout son  
long, la face sur le tapis, et semble  
en léthargie ou en sommeil d'hypno-  
se, tandis que ses deux coadjuteurs  
sont prosternés, ne laissant voir que  
la boule blanche formée par la gan-  
douira immaculée qui enveloppe leur  
corps. Ils restent ainsi pendant quel-  
ques minutes en prière, puis se relè-  
vent et recommencent des salutations  
réciproques, après avoir encore une  
fois dit bonjour au nord, à l'est, au  
sud et à l'ouest. La cérémonie est ter-  
minée. Mais avant de quitter le lieu  
funèbre, l'un d'entre eux prélève un  
peu de terre et une feuille d'une des  
couronnes. Il enferme tout cela dans  
une petite boîte de santal, et déclare :  
« Nous allons maintenant tous les  
trois jeûner et prier pour entrer en  
communication avec le corps astral »  
de M. Steinheil. »

#### Le président Castro retourne au Venezuela

L'ex-président Castro qui a quitté  
Dresde à destination de Bordeaux où  
il compte s'embarquer pour le Vene-  
zuela a, selon le correspondant à  
Dresde de la Gazette de Voss repoussé  
les prières des siens qui lui déconseil-  
laient ce voyage. Il a déclaré au cor-  
respondant :

« Oui, je retourne au Venezuela afin  
de pouvoir répondre personnellement  
aux accusations élevées contre moi.  
J'espère qu'il y a encore des juges au  
Venezuela, mais si je me trompais,  
c'est le pire qui m'attend, je pourrais  
me considérer simplement comme  
une victime pour l'union et la fraterni-  
té vénézuélienne, victime qu'exige  
soi-disant le salut de la patrie. »

L'ex-président a retenu son passage  
à bord du paquebot Guadeloupe, de  
la Compagnie Transatlantique, pour  
le 26 courant.

M. de Vial, agent général de cette  
Compagnie, a demandé des instruc-  
tions à son administration.

Ajoutons qu'il se pourrait que l'ex-  
président n'allât pas jusqu'au Vene-  
zuela et qu'il s'arrêtât à La Trinidad  
pour y attendre les événements.

#### Petites Nouvelles

Le substitut Grandjean a terminé  
son dossier sur l'affaire Steinheil,  
comportant 3642 pièces.

— On annonce que Tolstoï, le grand  
écrivain russe, est gravement malade.  
Il souffre d'une phlébite.

— On mande de Vienne que la  
Chambre des députés a décidé le rach-  
at par l'Etat de 3 compagnies de  
chemins de fer.

— M. Roosevelt a quitté New-York  
à bord du transatlantique *Hambourg*,  
pavoisé pour la circonstance. Il a été  
acclamé par la foule.

— François-Joseph a reçu en au-  
dience, la mission chinoise qui est  
venue en Europe pour faire des études  
et qui a à sa tête Tang-Chao-Yi, gou-  
verneur de la province de Moukden.

— Une dépêche de la nouvelle Zé-  
lande annonce que le lieutenant Sha-  
kleton et sa mission, venant des ré-  
gions antarctiques, sont arrivés à  
l'île Stewart. L'expédition aurait at-  
teint le pôle Sud.

#### CHRONIQUE LOCALE

##### Excellente démocratie

X. Pinxit, dans le *Quercinois*, estime,  
contrairement à ce que nous  
avons dit, que le martyre n'est pas à  
bon compte par ces temps de démoc-  
ratie.

Pour un peu, il déclarerait que nous  
revenons aux tristes jours de l'Empire.  
Et à l'appui de son argumentation,  
X. Pinxit nous cite le cas de deux  
journalistes, camelots du Roy, MM.  
Pujo et Gaucher qui ont été conduits,  
menottes aux mains devant le juge et  
« jetés » dans les geôles de la Répu-  
blique.

La question des menottes et égale-  
ment celle du régime pénitentiaire  
ont été réglées, ces jours derniers ;  
les menottes seront remises, à l'ave-  
nir, dans la poche des gendarmes et  
le régime des détenus politiques sera  
appliqué aux journalistes incarcérés.

Tous les journalistes, les journalis-  
tes blocards eux-mêmes (on ne sait  
pas ce qui peut arriver) ont, quoi  
qu'en dise X. Pinxit, insisté pour que  
les choses soient ainsi.

Il ne faudrait donc pas faire de la  
situation un tableau horrible.

Car ce n'est pas seulement pour avoir  
écrit contre la « tourbe des parasites  
et les gloutons de l'assiette au beurre »  
selon l'expression de X. Pinxit, que  
MM. Pujo et Gaucher ont été sévère-  
ment condamnés : les manifestations  
des Camelots du Roy sont trop ré-  
centes pour qu'on ait oublié les motifs  
des condamnations prononcées  
contre nos deux confrères.

Que ces condamnations soient sévères,  
c'est entendu : mais si des bloc-  
cards s'étaient permis, au bon vieux  
temps, le dixième des délits pour les-  
quels les Camelots sont punis, X.  
Pinxit ne pense-t-il pas, qu'il y a long-  
temps que ces pauvres blocards au-  
raient été expédiés... bien loin, sans  
espoir de retour peut-être !

Sous le prétexte que ces messieurs  
réclament la liberté au nom de nos  
principes alors qu'ils nous la refuse-  
raient au nom des leurs, ils n'ont pas  
le droit de se livrer à toutes sortes de  
violences impunément.

Et certainement, si nous exami-  
nons les divers traitements infligés à  
nos aînés républicains par leurs ad-  
versaires, X. Pinxit serait bien obligé  
de reconnaître, qu'en vérité, la démoc-  
ratie est une bonne fille, car, au  
surplus, elle sait appliquer avec la  
plus grande générosité ou le droit de  
grâce ou une large remise des peines.

LOUIS BONNET.

#### Armée de réserve

Par décret du Président de la Répu-  
blique, MM. Dambert, Tibaud, sous-  
lieutenants au régiment de réserve  
de Cahors, sont nommés lieutenants.

#### Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour présenté par M.  
Rouanet, à la suite de l'interpellation  
au sujet de la grève des postiers, nos  
députés ont voté :

Contre : MM. Bécays, Malvy et Mu-  
nin-Bourdin.

La Chambre a rejeté cet ordre du  
jour par 319 voix contre 240.

\*\*\*

Sur l'ordre du jour de M. Sembat  
(interpellation de M. Rouanet) nos  
députés ont voté :

Contre : MM. Bécays, Malvy et Mu-  
nin-Bourdin.

La Chambre a rejeté par 312 voix  
contre 94.

\*\*\*

Sur l'ordre du jour de confiance  
présenté par MM. Delpierre et Malvy,  
nos députés ont voté :

Pour : MM. Bécays, Malvy et Mu-  
nin-Bourdin.

La Chambre a adopté par 344 voix  
contre 138.

#### Vérification du lait

Le commissaire de police a procédé  
mercredi à la vérification du lait et 28  
échantillons ont été prélevés pour  
être soumis à l'analyse réglementaire.  
De l'expérience à laquelle il s'est livré  
au moyen de lacto-densimètre de  
Quevenne il résulterait que certains  
laitiers sembleraient avoir compris  
le danger auquel ils s'exposeraient en  
mouillant cette denrée de première  
nécessité.

Cet appareil, qui en 1906 et 1907  
n'accusait qu'une densité de 0,25 à 0,27  
a révélé aujourd'hui une densité bien  
supérieure et il y a lieu d'espérer  
qu'au lieu de rencontrer 30 0/0 de lait  
mouillé on n'en trouvera plus qu'en  
très petit nombre. Les dernières  
expériences du laboratoire de Rodez  
ont déjà confirmé la sensible amélio-  
ration constatée aujourd'hui par M.  
Berty.

#### Départ des territoriaux

Les territoriaux du 131<sup>e</sup> ont été  
désarmés jeudi matin, et libérés aus-  
sitôt, pour leur permettre de prendre  
les divers courriers qui les ramè-  
nent dans leurs foyers.

La période de 9 jours s'est accom-  
plie sans incident notable qui mérite d'ê-  
tre signalé.

#### Bouilleurs de cru

Un jugement pouvant faire juris-  
prudence et qui intéresse les bouil-  
leurs de cru compris dans le rayon  
de l'octroi, vient d'être rendu à l'une  
des audiences les plus récentes de la  
justice de paix du canton nord de  
Cahors.

Plusieurs propriétaires récoltants  
de la localité, qui avaient fabriqué de  
l'eau-de-vie, ayant refusé le paiement  
des droits d'octroi dus sur l'alcool  
pur provenant des marcs brûlés de  
leurs vendanges, furent mis en de-  
meure, par voie de contrainte, d'ac-  
quitter la taxe en question.

Un seul de ces bouilleurs fit oppo-  
sition à la contrainte ; il invoqua les  
dispositions de la loi du 27 février  
1906 relative au rétablissement com-  
plet du privilège des bouilleurs de cru ;  
se disant dispensé, en tant que pro-  
priétaire récoltant, de toute déclara-  
tion et, par suite, de toute obligation  
fiscale.

M. le juge de paix, confirmant d'ail-  
leurs l'interprétation donnée à cet  
égard dans les divers circulaires  
par l'administration des contributions  
indirectes, a simplement débouté l'op-  
posant en validant la contrainte dé-  
cernée contre lui par le service de  
l'octroi.

Deux passages de ce jugement mé-  
ritent d'être retenus.

« Attendu que l'article 9 du régle-

ment d'octroi de la ville de Cahors  
dispose que, toute personne qui ré-  
colte, prépare ou fabrique dans l'in-  
térieur du rayon de l'octroi des objets  
compris au tarif est tenue sous peine  
de la confiscation des objets récoltés,  
préparés ou fabriqués et d'une amende  
de 100 à 200 francs, d'en faire la  
déclaration et, si elle ne réclame la  
faculté de l'entrepot, d'en acquiescer  
immédiatement le droit... »

« Attendu que les dispositions de  
l'article unique de la loi du 27 fé-  
vrier 1906 ne font que replacer les  
bouilleurs de cru dans les conditions  
où ils se trouvaient avant les lois des  
29 décembre 1900 et 31 mars 1903 ; que  
l'immunité à laquelle M. X. prétend  
ne concerne que le droit général de  
consommation et que dans les localités,  
telles que Cahors, sujettes à des  
taxes locales d'entrée et d'octroi, ces  
taxes demeurent exigibles suivant les  
règles ordinaires. (Circulaire de la  
direction générale des Contributions  
indirectes, n° 641 du 18 avril 1906... »  
C'est donc à bon droit, contrairement,  
à ce qu'en pensaient certains  
contribuables mal informés, que la  
taxe d'octroi de 12 fr. par hectolitre  
d'alcool pur à 100 degrés est exigible  
dans le rayon sujet des communes à  
octroi.

#### Concours nationaux agricoles en 1909

Les agriculteurs, constructeurs,  
etc., résidant en France, en Algérie,  
dans les colonies ou les pays de pro-  
tectorat, et quel que soit leur domici-  
le, pourront prendre part aux con-  
cours nationaux agricoles de 1909.

Seuls, les agriculteurs exploitants  
seront admis à concourir pour l'ob-  
tention des récompenses prévues dans  
la première division pour les ani-  
maux reproducteurs des espèces  
bovine, ovine et porcine, mais ils ne  
pourront prendre part qu'à un seul  
concours national de l'année.

Les concours nationaux agricoles  
d'animaux reproducteurs, d'instru-  
ments et de produits auront lieu en  
1909, dans les villes et aux dates sui-  
vantes :

Marseille, du 8 au 16 mai ; Châlons-  
sur-Marne, du 22 au 31 mai ; Nantes,  
du 5 au 13 juin.

Pour être admis à exposer, on doit  
adresser au ministre de l'Agriculture,  
une déclaration écrite dans la forme  
prescrite par les programmes. Toute  
déclaration parvenue au ministère  
après les dates fixées ci-dessous, sera  
considérée comme nulle et non avenue :

Marseille dernier délai le 3 avril ;  
Châlons-sur-Marne, dernier délai le  
30 avril ; Nantes, dernier délai le 1<sup>er</sup>  
mai.

Les programmes et formules de  
déclarations sont distribués gratui-  
tement : à Paris, à la direction de l'a-  
griculture, rue de Varenne, 78 ; dans  
les départements à toutes les préfec-  
tures et sous-préfectures.

#### Les ballons étrangers

M. le Préfet du Lot adresse, à MM.  
les sous-préfets, les maires et com-  
missaires de police du département,  
la circulaire suivante :

La fréquence des atterrissages de  
ballons étrangers en France a amené  
le Gouvernement à s'occuper de cette  
question. Il a été reconnu que ces  
ballons étaient soumis au paiement  
des droits de douane et il a été décidé  
en conséquence, qu'il y avait lieu, en  
pareil cas, de prendre les mesures  
suivantes :

Chaque fois qu'un ballon étranger  
descendra sur le territoire français,  
les maires, commissaires de police ou  
commissaires spéciaux devront m'en  
informer et prévenir sans retard les  
agents du service des douanes, s'il en  
existe dans le lieu d'atterrissage, ou,  
à leur défaut, les agents des contri-

butions indirectes, afin d'assurer la  
perception des droits de douane. Le  
ballon devra être retenu jusqu'au  
paiement des droits.

D'autre part, les aéronautes seront  
tenus de décliner leur nom, prénoms,  
qualité et domicile. Si ce sont des mi-  
litaires, ils devront indiquer le grade  
qu'ils occupent dans l'armée ainsi que  
le corps ou le service auquel ils ap-  
partiennent.

En outre, MM. les maires et com-  
missaires de police devront s'assurer  
que l'ascension a été entreprise dans  
un but purement scientifique et que  
les aéronautes ne se sont livrés à au-  
cune investigation préjudiciable à la  
sécurité nationale.

Vous aurez soin de me transmettre  
ces renseignements par la voie télé-  
graphique en m'avisant de l'atterris-  
sage du ballon.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir  
bien assurer la stricte exécution des  
prescriptions ci-dessus.

Le Préfet du Lot,  
LAMBERT ROCHET.

#### Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 24 Mars, 1 h. 22 s.

#### M. Clemenceau souffre

de la grippe

M. Clemenceau, malade de la  
grippe, n'est pas allé au ministère.

#### Arrêt d'un anarchiste

La police a arrêté à Bône un  
anarchiste nommé Paulleon, venu  
de Lyon pour assassiner M. Jon-  
nard.

#### Les postiers de Lyon

La plupart des postiers télégra-  
phistes de Lyon ont repris le tra-  
vail.

100 environ sont absents.

AGENCE FOURNIER

\*\*\*

**Au moment où nous met-  
tons sous presse, nous n'a-  
vons pas encore reçu notre  
télégramme quotidien.**

#### Arrondissement de Cahors

##### Moncuq

Foire. — Malgré l'interruption occa-  
sionnée par le mauvais temps pluvieux  
d'une partie de l'après-midi, notre foire  
du lundi a conservé son animation habi-  
tuelle.

Voici les divers cours pratiqués :  
Foirail aux bœufs. — Bœufs de choix,  
de 1.200 à 1.400 francs ; bœufs d'attelage,  
de 900 à 1.100 francs ; bœufs communs,  
de 700 à 800 francs ; vaches, de 600 à  
700 francs ; jeunes bœufs, de 500 à 600 fr. ;  
veaux, de 110 à 150 francs la pièce.

Viande de boucherie. — Première  
qualité, bœuf, de 41 à 42 francs ; deu-  
xième qualité, de 38 à 40 francs ; mou-

## LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE

### Deuxième partie

II

Une singulière proposition

— Comme un homme qui n'en com-  
prend pas bien le motif, c'est-à-dire  
avec une réserve.

— Tant pis.

— Fallait-il donc que j'acceptasse ?

— Puisque vous serez obligé d'en ven-  
dir là.

— Comment ?

— Eh ! sans doute.

— Voulez-vous que je devienne le  
gendre de M. de Compans ?

— Je veux du moins, que vous le lui  
laissiez croire.

— Ce serait un rôle indigne de moi.

Lopès haussa les épaules.

— Allons donc ! dit-il avec une moue  
dédaigneuse, et n'allez-vous pas faire de  
la générosité quand il s'agit de retrou-  
ver l'assassin de votre père.

— Mais quel rapport ?...

— Il y en a un... je le sens, je le  
vois... nous touchons au but, et, je vous

le répète, il ne nous faut que de la pru-  
dence.

— Ainsi vous voulez...

— Je veux que vous acceptiez. Lais-  
sez-vous faire ; d'ailleurs, M. de Com-  
pans a ses raisons que je soupçonne, et  
il mènera les choses bon train sans que  
vous ayez besoin de vous y mêler...

— Vous croyez ?

— J'en suis sûr.

— Au moins m'accompagnez-vous,  
demain ?

Lopès réfléchit.

— Demain, dit-il, j'en doute.

— Et pourquoi donc ?

— Une affaire importante...

— Laquelle ?

Lopès sourit.

— Figurez-vous que cet imbécile  
d'Octave, qui se croit sûr de son fait,  
est en train de quitter une relation  
qu'il entretient dans les hauteurs du  
quartier Bréda. Demain, il fait ses  
adieux à la vie de garçon, et, à cet effet  
il réunit quelques amis dans sa petite  
maison de la rue Laval.

Il m'a fait l'honneur de m'inviter ; il  
prétend que malgré mon âge, je suis  
plus jeune que tous ceux qui l'entourent,  
et je n'ai pu lui refuser.

— Et vous irez ?

— Certainement, car, en y allant,  
mon ami, croyez que je n'ai d'autre but  
que de servir vos intérêts, qui sont  
encore les miens.

Les deux amis restèrent encore quel-  
que temps à causer dans l'intimité du  
tête-à-tête ; comme minuit sonnait,  
Lopès se leva et gagna la porte.

Ils avaient convenu que Franck irait  
le lendemain même trouver M. de Com-  
pans et lui demanderait la main de Syl-  
via, pendant que le bon Lopès assiste-  
rait le bon Octave Gaudin dans son der-  
nier souper.

III

#### La petite maison de M. Octave

Ainsi que l'avait fait observer don  
Lopès, Octave Gaudin entretenait des  
relations suivies avec le quartier Bréda,  
et il possédait rue de Laval, un char-  
mant petit nid où il allait quelquefois  
oublier les soucis du report et les tran-  
ses de la liquidation.

Il était fort lié, à cette époque avec  
une petite actrice du théâtre des Folies-  
Dramatiques, qui débutait dans la car-  
rière théâtrale, et dont il avait facilité  
et encouragé les premiers pas.

Une charmante enfant après tout, et  
qui valait bien l'intérêt que lui portait  
le coulisier.

Elle était sage, autant qu'on peut l'ê-  
tre ; elle témoignait d'une certaine vo-  
cation ; elle était jolie, elle avait reçu  
une éducation relative, savait jouer du  
piano, et se disait élève du Conservatoire.

Son air de candeur enjouée et insou-  
ciant avait séduit tout d'abord le jeune

Gaudin, qui ne professait pas des goûts  
bien relevés.

Ses ressources ne lui permettaient  
pas de prétendre aux sommités choré-  
graphiques du grand Opéra, et, en hom-  
me de bon sens et qui calcule, il s'était  
modestement contenté de cet à peu près  
de bonheur...

L'appartement qu'il avait meublé dans  
la rue Laval était situé au troisième  
étage : il y avait des meubles de boule  
d'un goût exquis, et des objets d'art  
comme il en est rarement sortis de ma-  
gasins de Taben.

Le coulisier avait bien fait les choi-  
ses.

Le salon était une merveille.  
On y remarquait des bronzes de Bar-  
bedienne, une pendule d'un style à la  
fois élégant et simple, des jardinières  
en bois de rose, des tableaux de genre,  
signés des meilleurs noms, des tentures  
qui interceptaient les rayons trop vif du  
jour et des tapis moelleux qui assourdis-  
aient le bruit des pas.

Tout cela avait coûté fort cher... Mais  
Octave ne regardait pas précisément à  
la dépense et, le jour où ses amis de  
la coulisse pénétrèrent dans ce retrait où  
il avait caché sa modeste conquête et  
s'étendait sur les richesses qu'il y  
avait entassées,

on, de 42 à 43 francs; deuxième, de 40 à 41 francs les 50 kilos.

Halle aux grains. — Blé, de 16 à 17 fr.; le maïs, de 9 à 10 francs; avoine, de 11 à 12 francs; seigle, de 13 à 14 francs; fèves, de 9 à 10 fr.; pommes de terre, de 4 à 5 francs, le tout l'hectolitre.

Marché aux moutons. — Moutons de choix, de 55 à 60 francs; moutons primés, de 48 à 50 francs; moutons ordinaires, de 38 à 40 francs; brebis d'élevage, de 48 à 50 francs; brebis avec couple, de 60 à 62 francs; brebis communes, de 38 à 43 francs; agneaux, de 20 à 22 francs, le tout la pièce.

Marché à la volaille. — Poulardes, de 8 à 9 francs; poules, de 6 à 7 francs; gros poulets, de 5 à 6 francs; jeunes poulets, de 1,20 à 1,25 la livre; pigeons, de 2 à 2,50; pintades, de 5 à 6 francs; canards, de 3 à 4 francs; dindes, de 13 à 14 francs; lapins domestiques de 4 à 5 francs la paire.

Les œufs, de 75 à 80 centimes la douzaine.

Marché aux porcs. — Quelques rares porcs à la vente. Vendus de 44 à 45 fr. les 50 kilos; porcs d'élevage, de 65 à 70 francs; jeunes porcs, de 38 à 40 fr.; petits porcs, de 25 à 28 francs pièce.

Jardinage abondant. — Les premiers des pays chaud se vendent à des prix élevés. Les légumes et salades au prix ordinaire.

Grande abondance de plants d'oignons.

### Arondissement de Figear

#### Figear

**Probité.** — Lundi soir, des marchands de bestiaux, venant de la foire de Villefranche-d'Aveyron, entraient au restaurant de la Croix-Blanche et se faisaient servir à diner. L'un d'eux se mit à compter une liasse de billets de banque et, pendant cette opération, laissa tomber sous la table un billet de cent francs.

Ces marchands se déplacèrent ensuite pour prendre le café. Survint en ce moment M. Jules Rigaldies, homme d'équipage à la gare de notre ville, pensionnaire de l'établissement, qui s'assit à la table laissée libre par les marchands de bestiaux et trouva à côté de sa chaise le billet de banque dont s'agit.

Il s'empressa d'en informer ces derniers et le remit à son légitime propriétaire.

Nos plus vives félicitations à ce modeste agent de la compagnie d'Orléans.

**Nos mines.** — Le ministère des travaux publics publie le tableau de la production des combustibles minéraux pendant le 2<sup>e</sup> semestre de 1908, par département. Voici pour le Lot, les résultats de cette statistique: houille et anthracite, 4 882 tonnes; pour les deux semestres de 1908, le produit a été de 11.344 tonnes. En 1907, la production avait été de 10.488 tonnes. Les combustibles minéraux ont été extraits des mines de St-Perdoux, Vizac et le Soulié, banlieue de Figear.

### Arondissement de Gourdon

#### Gourdon

**Etat civil 1<sup>er</sup> au 25 mars.** — Naisances: 3 garçons.

Mariages. — Aristide Amédée, garçon de salle, d'Aspière, et Marie Chartron, de Fons; Jean Sauve, d'Estail (Puy-de-Dôme) et Louise Guyan, de Figear.

Décès. — Marie Lacalmontie, institutrice en retraite, 67 ans, rue Boutaric; Marie Latapie, 62 ans, rue Caviale; Marie-Louise Pages, 13 jours, à Basgnac; Edouard Dourne, 89 ans, concierge du collège Champollion; Pierre Bessières, 58 ans, rue Baduel; Elisabeth Bergon, 69 ans, boulevard Labernade; Marie Sourdes, 70 ans, rue du Pin; Pierre Estadiou, 79 ans, rue Caviale; Mélanie Bergon, 66 ans, boulevard Labernade; Auguste Bourbon, 2 mois, au Collège; Albert Route, 8 jours, faubourg d'Anjou; Marie Galtié, 69 ans, rue Gambetta; Françoise Descamps, 79 ans, à l'Estan; Denise Lacaze, 82 ans, à Lavaysière; Rosa Monpeysen, 15 ans, rue Bonhore; Amélie Bru, 72 ans, veuve Leygues, au moulin de Surgie.

#### Cajarc

**Adjudication.** — L'adjudication des travaux à effectuer à l'ancienne école des filles a eu lieu dimanche.

Quatre soumissionnaires se sont présentés et ont consenti individuellement un rabais de 0 fr. 50, 2 fr. 50, 5 fr. 50 et 6 fr. M. Malhebaud, entrepreneur à Gailiac, ayant consenti le plus fort rabais, soit 6/0 sur les prix du devis, a été, en conséquence, déclaré adjudicataire de la totalité des travaux à effectuer à l'ancienne école des filles.

#### Saint-Céré

**La foire.** — Notre foire du 22 mars aurait été importante, si la pluie n'était venue troubler les affaires, au moment où elle battait son plein. La pluie a commencé à tomber vers deux heures et demie et a continué toute la soirée. Tous les marchés étaient bien approvisionnés, et il s'est produit une baisse sensible sur les derniers. Voici la mercuriale:

Place de la République. — Les veaux

de lait pour la boucherie se sont payés de 0 fr. 90 à 1 fr. le kilo; les bœufs gras, 38 à 42 fr. les 50 kilos; les bœufs d'attelage, de 800 à 1.000 fr. la paire; les bœufs d'élevage, entre 500 et 700 fr. la paire; les vaches, 600 fr. la paire.

Halle au blé. — Le blé s'est payé 15 fr.; le seigle, 11 fr. 50; l'avoine, 6 fr.; le sarrasin, 11 fr. 50; le maïs, 15 fr.; les pommes de terre, entre 3 et 5 fr. 50, suivant qualité, le tout le sac de 80 litres.

Place de l'Eglise. — Les poules valaient 2 fr. et 3 fr. la pièce; les poulets, entre 2 fr. 50 et 3 fr. 50 la paire; les canards, 5 fr. la paire; les lapins domestiques, 1 fr. 50 la pièce; les pigeons, 1 fr. la paire; les œufs, 0 fr. 75 la douzaine; et le beurre, 1 fr. 80 le kilo.

Boulevard Carnot. — Grande baisse sur les porcs gras, ces derniers se sont payés entre 36 et 40 fr. les 50 kilos; les porcelets, entre 15 et 30 fr. la pièce.

Place Gambetta. — Les moutons gras pour la boucherie se sont payés entre 38 et 43 fr. la pièce; les moutons pour l'élevage, de 18 à 27 fr. la pièce.

### Bio

#### A mon ami, le primaire.

C'en est fait. Par la voix d'un Thug, porte-soutane, Te voilà devenu Nabuchodonosor. On ne t'appellera plus saint Jean bouche d'or. Un rude escamoteur t'a changé d'homme en âne. Pourquoi rappelles-tu tous ces vieillots clichés que la bible servait comme nobles modèles. Dans les temples, jadis, à ses dévots fidèles? Jonas et Josué! Mais ils sont retranchés!

On ne parle aujourd'hui que des indécorables. De premiers hargneux, de sinistres Midas, Bohèmes endormis aux pieds de Vincelas, Etouffés de flambeaux, maçons insupportables. Et tu viens, mirmidon, faire entendre la voix? Quand un prêtre a parlé pour défendre une cause, On doit — l'ignorais-tu? — rester la bouche close. Ou bien, répondre: amen, aux credo de la Croix.

Tu ne savais donc pas, qu'en dépit des obstacles, Ces hommes noirs, venus, parfois, on ne sait d'où, Mieux que Quasimodo, du vieux Paris, ce fou, Avec les ignorants, font partout des miracles?

Allons, vite, à genoux. Fais ta confession, Tête basse, et le front reposant dans la rue. Les capucins hagards répètent: meurs ou tue, La balleanure au main, en tête, un morion. J'avoue. Eh bien! C'est vrai tout ce qu'on me reproche. Pourtant, j'écris encore, et sans m'humilier, Parce qu'a dit Musset: un âne vaut l'âneur. Tout porteur de soutane est, parfois, un Mardoche.

J'écris, parce que c'est le droit que je défends. Je serais bien fâché qu'un tartuffe m'encense. « Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense » Ils nous plétièneraient s'ils étaient triomphants.

Je préviens M. Balagayrie que dimanche prochain, toutes les cataractes de la Croix vont déverser sur lui leur trop plein de haine et de colère. Qu'il se munisse d'un parapluie pour se garantir d'un flacon d'éther pour ne pas être suffoqué.

### Arondissement de Gourdon

#### Gourdon

**Conseil municipal.** — Séance du 21 mars. — La séance est ouverte à deux heures. Absents, MM. Lafont, Isidore, Grandié et Lasvignes.

M. Linol, maire, préside assisté de M. Bouygues, désigné comme secrétaire.

M. Royère propose une modification au projet de travaux neufs, voté à la session de février. Au lieu du mur de soutènement sur la promenade du Tour-de-Ville, M. Royère demande la construction d'un chemin d'accès au foirail aux porcs. Renvoyé à la session de mai.

Le conseil donne un avis favorable à des demandes de soutiens de famille présentées par les sieurs Jean Laval et Charles Denis.

Exonération de taxe militaire. — Demandes Cazals, Dalpech, Maury, Salvat, Vigé, Viussans. Avis favorable.

M. le maire fait connaître que les dépenses pour l'assistance médicale gratuite se sont élevées pour le second semestre 1908, à la somme de 1.860 fr. M. Linol estime que cette dépense est trop élevée et qu'il y aura lieu d'examiner, au mois de mai, divers moyens de la réduire: mise en adjudication de la fourniture des médicaments, etc. Approuvé.

Chemin de Costeraste. — Une pétition de plusieurs habitants de la section de Costeraste demande une modification au projet de la construction du chemin de Gourdon à Costeraste — projet adopté et qui va être exécuté.

Les pétitionnaires demandent le prolongement sur la gare de Saint-Clair. Ajourné.

M. Linol donne lecture d'une lettre de l'administration académique relative à la création de l'emploi de professeur de musique à l'école primaire supérieure des filles. Le conseil municipal avait proposé M. Dupas, chef de musique. L'administration académique n'a pas ratifié ce choix. M. Dupas ne possédant pas le certificat d'aptitude et, d'autre part, l'administration voudrait voir réserver cet emploi à un professeur féminin. Cette décision est assez logique mais se concilie mal avec le but que poursuit la municipalité. Le conseil préfère supprimer le crédit précédemment voté.

On procède enfin à la désignation des classificateurs pour la nouvelle évaluation de la propriété non bâtie qui doit

servir de base pour l'application de l'impôt sur le revenu. Il y a lieu de désigner dix membres de la commune et dix forains. M. Linol propose les noms suivants qui sont approuvés sans observation. Pour la commune: MM. Baleste, Jarlan, Alfred Moulin, Malgouyart, Henri Maury, Gibert, Faure, Simon, Antoine Tasse, Joseph Tailade. Comme forains: MM. Vézy, à Lavaysière, Elie Courtiol et Cyprien Faure, à Payrignac; Souclacroup, à Anglars-Nozac; Gouloumés et de Camy, au Vigan; Villars, à Soullaguet; Bourdet à Milhaç, et Laurié, à Salepissou.

M. Laurié voudrait présenter de nouveau quelques observations sur le chemin de Costeraste, mais la question est réglée. M. Linol répond en quelques mots et l'ordre du jour étant épuisé, s'empresse de lever la séance.

### Labastide-Murat

**Cirque Martin.** — Le cirque Martin a donné sa première représentation. Un nombreux public ayant applaudi ses artistes, le directeur a promis de donner encore une autre séance, puis il nous quittera pour se rendre à Cajarc.

### Beaumat

**Conseil d'Etat.** — Le Conseil d'Etat a rendu la décision suivante: Requête des sieurs Calmon et Rouquié contre un arrêté en date du 15 mai 1908 par lequel le conseil de préfecture du Lot, statuant sur la protestation des membres du bureau contre les élections municipales du 3 mai 1908 dans la commune de Beaumat, a proclamé élu au premier tour de scrutin les sieurs Pechmagre, Fermin, et Martin Urbain.

Opération du deuxième tour de scrutin annulé.

### Saint-Germain

**La foire.** — Notre foire a beaucoup souffert de la petite pluie qui n'a cessé de tomber toute l'après-midi. Malgré cela, il s'est traité pas mal d'affaires au champ de foire, mais avec une petite diminution des prix.

### Chez nos voisins

#### Lot-et-Garonne

##### CUZORN

**Obsèques civiles.** — Dimanche derniers à 1 h. 1/2 du soir une foule nombreuse et recueillie accompagnait à sa dernière demeure une femme de bien, M<sup>me</sup> veuve Joly Richard, enlevée à l'affection des siens après une longue et cruelle maladie.

Bonne autant que charitable, d'une fermeté de caractère exemplaire; l'aménité sans égale avec laquelle la défunte accomplissait le bien attirait autour de sa personne autant de sympathies que de respect, aussi pouvons-nous dire que sa dépouille emporte avec elle d'unanimes regrets.

Selon les désirs manifestés durant toute sa vie, les obsèques de Mme Richard furent purement civiles.

Le deuil était conduit par Mme et M. Mayer, neveux de la défunte, auxquels s'étaient joints une foule considérable d'amis.

Une délegation du Groupe de Libre-Pensée, l'Emancipation de Fumel, était envoyée pour assister aux obsèques. Au cimetière, le citoyen Delbrail ami personnel de la famille, a en termes émus dit quelques mots d'adieu à la chère disparue.

Les témoignages de sympathie manifestés en cette douloureuse circonstance seront un adoucissement à la douleur causée par cette perte cruelle.

A notre tour nous prions sa famille éplorée, d'accepter nos plus sincères compliments de condoléances.

Cette cérémonie est la première de ce genre qui a eu lieu dans la commune de Cuzorn.

S'il est vrai qu'il n'y a que le premier pas qui coûte, il est maintenant franchi aussi espérons-nous que l'exemple donné par la regrettée veuve Richard portera ses fruits et que les habitants de Cuzorn, à l'instar d'autres bourgades plus petites, auront à cœur de faire leur possible pour que la cérémonie de dimanche ne soit pas un fait isolé. C'est ce que nous désirons.

### Bibliographie

A signaler cette semaine, dans le numéro particulièrement brillant et varié des *Annales*, un important article d'Emile Faguet sur Beethoven que la pièce de l'Œuven remet au premier plan de l'actualité. Avec un extrait de cette pièce qui permettra de goûter les beaux vers d'une jeune poëte subitement révélée, René Fauchois, les *Annales* publient encore: une spirituelle chronique d'Henri Lavedan sur le concours agricole; un exposé lumineux de Raymond Poincaré sur les quatre contributions — les « quatre vieilles » — à propos du vote de la Chambre de l'impôt sur le revenu; un piquant croquis de Guityr-Chantecler par Adolphe Brisson; la suite des Souvenirs littéraires de Francis Coppée et des Mémoires du Dr Evans; des pages rétrospectives de Voltaire, Alfred de Musset, Jules Janin; sans parler des chroniques habituelles et toujours si vivantes de Yvonne Sarcy, Max de Nansouty, Chrystalle, Léon Pisé, Sergines, etc.

En vente partout. Le numéro: 25 centimes.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 120 boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n<sup>o</sup> 1869, du 20 Mars 1909.

Le fusil silencieux Maxin, par R. Villers. — Le froid dans la vie moderne, par Norbert Lallé. — Les travaux récents de l'arsenal maritime de Douvres, par R. Bonnif. — Balançoires électriques, par Louis Serve. — Le culte de la nature en Chine, par Louis de Cantilly. — Nouvelle trouvaille de mammouth en Sibirie, par J. Deniker. — Les aigrettes et la mode, par le D<sup>r</sup> A. Ménégaux. — Un nouveau dirigeable allemand, par H. Caspary.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1897<sup>e</sup> livraison (25 Mars 1909).

Le renard de la mer, par Georges G. Toudoux. — Les Cactés, par Miss Chief. — Tariagasso, par Marc Le Goupils. — Les Secrets de la Prestidigitation, l'anneau merveilleux, par Saint-J. de l'Escaep.

Abonnements, France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale: Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard St-Germain 69, Paris.

### LA VIE HEUREUSE

Les faits les plus importants des dernières semaines, les rapprochements les plus ingénieux que suggère l'actualité: MM. Roosevelt et Taft, sportmen, à l'heure où l'un vient de transmettre à l'autre ses pouvoirs de chef d'Etat; les Paradis artificiels qui ont à la fois enchanté et détruit le génie d'Edgar Poe, dont l'Amérique vient de célébrer le centenaire, et de Verlaine, dont la statue vient d'être élevée à Allaux; Mendelick, ce souverain africain vainqueur et ami des Européens dont la santé occupe en ce moment toute l'Europe...; une belle page d'art: les tableaux de femmes exposés au Grand Palais et au Lycéum...; une ravissante composition qui offre, en une farandole chimérique, l'image de quelques-uns de nos plus célèbres contemporains, artistes, gens de lettres, hommes politiques, savants, etc., au temps de leur enfance... les plus belles pages du « livre dont on parle »: Le Meilleur ami, par René Boylesve...; deux vivantes pages d'histoire: La Vie parisienne sous la Révolution, par A. d'Almeida, curieusement illustrées d'estampes du temps...; une nouvelle dramatique de Jean Bertheroy: Le Fatalisme...; une spirituelle Chronique du mois signée des amusants humoristes Léo Marchés, France-Nohain, G. Timmory... il faudrait tout citer du numéro de mars de la Vie Heureuse, qui contient plus de quinze articles intéressants, instructifs, amusants, dont une profusion de magnifiques images complète l'incomparable attrait.

### Nos Lectures

REVUE NATIONALE ILLUSTRÉE PARISSANT LE DIMANCHE

Sommaire du n<sup>o</sup> 25 du 2<sup>e</sup> Mars 1909

Ma Chronique, Christoph. — A bâtons rompus, Le Détective. — Le Contrôleur de la Madeleine, Félix Gallipaux. — Messire l'Hiver (poésie), Jean Rameau. — Le Nez de Gaston, Michel Corday. — Le Tout est de s'entendre, Pierre Corrad. — Les Danses mortes vont-elles ressusciter? Emile Hinzelin. — Le Retour du Printemps, G. Renaudot. — Aimez la France (poésie), Victor de Laprade. — Le Coin où l'on rit, Le Domino Vert. — Page comique illustrée Caran d'Ache. — L'Education artistique, Léon Robelin. — Petits Mensonges, Maurice Boucher. — L'Esprit des autres, Le Foreteur. — En province, Edouard Petit. — Mes Mémoires, Camille Flammarion. — Ce qui reste des splendeurs orientales, H. Mansvicy. — Le Chien des Baskerville, Conan Doyle. — Beethoven, René Fauchois. — A Propos de croissances, Dr Louis Margain. — La Musique, Troicoup. — L'Esprit d'Alexandre Dumas fils, Alexandre Dumas. — A la Campagne, Alfred Joûon. — Les Sports, Paul Champ-

On s'abonne sans frais dans les bureaux de poste ou par mandat, à l'adresse de Nos Lectures, 26, rue Racine, Paris.

France, 6 fr. par an. Union postale, 10 fr. par an.

Le n<sup>o</sup> 10 centimes. — Envoi n<sup>o</sup> Spécimen sur demande affranchie.

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

### PUBLICATIONS DE FAMILLE

JOURNAL DES DEMOISELLES

Petit Courrier des Dames et Conseiller des Familles réunis

Revue de la jeune fille et de la femme

Médaille d'Or de la Société Nationale d'Encouragement au bien

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

Edition violette, purement littéraire. Un an: Paris, 8 fr.; Départements, 9 fr.; Union postale, 11 fr.

24 pages de texte par numéro

Éducation. — Morale. — Littérature. — Romans. — Nouvelles. — Poésies. — Conseils. — Chroniques. — Causeries. — Actualités. — Chronique musicale. — Arts. — Connaissances pratiques. — Concours.

Édition verte: Un an: Paris, 16 fr.; Départements, 19 fr.; Union postale, 22 fr.

Édition chamois: Un an: Paris, 12 fr.; Départements, 14 fr.; Union postale, 17 fr.

Comprendant: Albums de travaux et ouvrages. — Modes. — Courrier de la Mode. — Gravures coloriées. — Feuilles de Patrons. — Broderie et lingerie. — Patrons découpés et imprimés. — Dessins décalqués. — Travaux imprimés sur étoffe. — Tapisseries. — Conseils pratiques. — Leçons de Choses. — Musique. — Aquarelles — Fusains. — Maux, etc. — Concours mensuels et grand concours annuel.

Abonnements à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois par mandat à l'ordre des directeurs, 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

### Chemin de fer d'Orléans

#### Semaine Sainte, Fêtes de Pâques, Foire de Séville

#### VOYAGES EN ESPAGNE

Billets aller et retour à prix réduits

A l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville (du 18 au 22 Avril), la Compagnie d'Orléans fera délivrer au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau des billets aller et retour à prix très réduits pour Madrid et pour Séville avec faculté d'arrêt aux principaux points de parcours.

Ces billets seront délivrés du 27 mars au 15 mai et seront indistinctement valables pour le retour jusqu'au 15 Juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ.

1<sup>o</sup> POUR MADRID, prix 167 fr. en 1<sup>re</sup> classe, 119 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

Les voyageurs trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escorial, Avila, Ségovie, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

2<sup>o</sup> POUR SÉVILLE, prix, 222 fr. en 1<sup>re</sup> classe, 164 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

Excursions en Andalousie. — Pendant la période du 1<sup>er</sup> Avril au 7 Mai, les voyageurs trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursions à prix réduits valables 30 jours, avec arrêts facultatifs, pour Xérès, Cadix et Grenade, et retour à Séville ou Cordoue.

Excursions à Algésiras, Gibraltar, et au Maroc.

Les relations rapides entre Paris-Quai-d'Orsay et Madrid sont assurées:

1<sup>o</sup> Par un train de luxe « Sud-Express » (trajet en 26 heures), exclusivement composé de wagons-salons, wagons-lits et restaurant;

2<sup>o</sup> Par un train « rapide de nuit » (trajet en 27 heures), composé de grandes voitures à bogies de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes accessibles sans supplément de prix, et de wagons-lits.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

#### Relations avec l'Espagne et le Portugal

Il est délivré:

A) Au départ de Paris (Quai d'Orsay): 1<sup>o</sup> Pour Madrid, Valladolid, Saragosse et Saint-Sébastien, via Bordeaux-Irun:

a) Des billets directs simples; b) des billets d'aller et retour individuels valables 30 jours, avec faculté de prolongation; c) des billets d'aller et retour collectifs de famille valables 45 jours, avec faculté de prolongation; réductions variant de 20 à 40%, suivant le nombre de personnes. Enregistrement direct des bagages.

Faculté d'arrêt, tant en France qu'en Espagne, à un certain nombre de points.

2<sup>o</sup> Des billets d'aller et retour valables 30 jours pour Lisbonne et Porto.

3<sup>o</sup> Des billets d'aller et retour directs pour Port-Bon (avec retour au départ de Cervera), via Tours, Bordeaux, Narbonne à l'aller et via Narbonne, Montauban, Limoges, au retour ou inversement, validité 13 jours.

B) Au départ de Paris et de toutes les gares du réseau:

Du 27 Mars au 15 Mai 1909, des billets d'aller et retour individuels à prix exceptionnellement réduits, pour Madrid et pour Séville, savoir:

Pour Madrid: de 167 fr. en 1<sup>re</sup> classe, de 119 fr. en 2<sup>e</sup> classe;

Pour Séville: de 222 fr. en 1<sup>re</sup> classe, de 164 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

Validité pour le retour jusqu'au 15 Juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ

C) Au départ de Paris et des principales gares du réseau:

1<sup>o</sup> Des billets demi-circulaires espagnols, comportant 6 itinéraires, conjointement avec des billets français dont l'itinéraire comporte la sortie de France par Port-Bon et la rentrée en France par Hendaye ou réciproquement.

### GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERGUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Tours à Nantes. De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges. De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal. De Tours à Angoulême. D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon. De Tours à Montluçon. De Limoges à Agen. De Limoges à Montauban. D'Égurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans ainsi que 4 tableaux itinéraires *Touraine, Bretagne, Auvergne, Pyrénées*, entourés de reproductions photographiques, sont également mis en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

### Zig-Zag LE MEILLEUR PAPIER À CIGARETTES

### RETOUR D'ÂGE

Le corps médical ordonne généralement l'Élixir de Virginie Nyrdahl contre les accidents du retour d'âge tels que hémorragies, congestions, vertiges, étourdissements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux.

Ce médicament, par son action sur le système veineux, est également souverain contre les varices, les hémorroïdes et la phlébite. Envoi gratuit de la brochure explicative en écrivant: *Produits Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris.*

Tout Élixir, soi-disant de Virginie, ne portant pas la signature de garantie Nyrdahl, est une imitation ou une contrefaçon.

### Conseil du Docteur FRANCISCINE

Après chaque Repas prenez une

